



Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

## Pluvier siffleur

### *Charadrius melodus*

Le pluvier siffleur (*Charadrius melodus*) est un oiseau en voie de disparition aux échelons provincial et national. On trouve cet oiseau de rivage dodu dans un grand nombre de provinces et d'États, dont le Manitoba. Sa poitrine, son abdomen et son croupion sont blancs et la couleur de sa tête, de son dos et de ses ailes varie de brun clair à grise. Il est reconnaissable par la bande noire qui surmonte son front blanc et par le collier noir qui orne sa poitrine. Le pluvier siffleur ressemble au pluvier semipalmé (qui est toutefois de couleur plus foncée) et au pluvier kildir (plus grand et avec deux colliers sur la poitrine au lieu d'un).

Pendant la période de reproduction, ses couleurs deviennent plus brillantes. Le pluvier siffleur nicheur se caractérise par ses couleurs contrastantes (bec orange au bout noir, pattes oranges et bande frontale noire).

### Habitat

Le pluvier siffleur peut être observé sur les rives des lacs et les bancs de sable des rivières. Il niche sur les rivages de gravier des lacs salés peu profonds et sur les côtes sablonneuses des grands lacs des prairies, en privilégiant des zones dénudées ou ayant peu de végétation.

### Antécédents vitaux

Le pluvier siffleur arrive dans son aire de reproduction au Manitoba à la fin d'avril ou au début de mai. Une fois en couple, le mâle racle un nid peu profond dans le sable ou le gravier et le présente à la femelle aux fins d'inspection. Le nid est souvent garni de coquilles ou de galets, qui aident à protéger les œufs du sable humide, évacuent l'eau de pluie et servent de camouflage.

En mai, la femelle pond de deux à quatre œufs de couleur crème et ornés de petites taches foncées.

En juin, les œufs éclosent et les poussins émergent entièrement couverts de plumes. Au bout de quelques heures à peine, ils peuvent courir çà et là et s'alimenter tout seuls. Ils commencent à voler de 20 à 25 jours après l'éclosion. Au début du mois d'août, la

migration commence et les oiseaux partent en direction de leurs aires d'hivernage.

Les pluviers siffleurs se nourrissent de petits insectes et de vers de terre qu'ils trouvent sur le sable, le long du littoral.

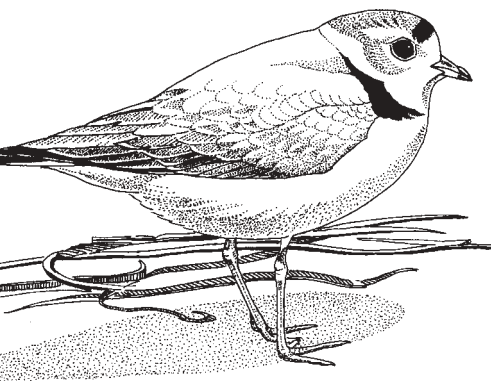
### Distribution

Le pluvier siffleur a trois aires de reproduction différentes en Amérique du Nord : la partie nord des Grandes Plaines, la région des Grands Lacs et la côte atlantique. Les aires d'hivernage comprennent la partie sud du littoral atlantique aux États-Unis et les rives du golfe du Mexique. Au Canada, les pluviers siffleurs nichent le long de la côte atlantique et du lac des Bois (au nord-ouest de l'Ontario) ainsi que sur les rives des lacs et dans les milieux humides salés du sud du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Au Manitoba, les pluviers siffleurs nichent le plus souvent sur les grandes plages le long des lacs Winnipeg, Manitoba et West Shoal et, à l'occasion, près des lacs Oak et Whitewater.

### Situation

Le pluvier siffleur est considéré rare dans la province par le Centre de données sur la conservation du Manitoba et peu commun mondialement par l'Association pour la diffusion de l'information sur la biodiversité. Les menaces qui pèsent sur le pluvier siffleur sont notamment la perte d'habitat en raison des activités humaines sur les plages, la circulation de véhicules tout terrain et les animaux domestiques. Les hautes eaux peuvent inonder les nids et réduire des aires d'alimentation importantes, alors que des basses eaux favorisent l'empiètement de la végétation et la diminution de la surface des plages. Les prédateurs du pluvier siffleur sont entre autres les mouettes, les corbeaux, les busards Saint-Martin, les mouffettes, les rats laveurs, les renards et les coyotes.

Le pluvier siffleur a été déclaré en voie de disparition par le règlement 25/98 en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba. Il a également été inscrit dans la catégorie « espèce en voie de disparition » par



# Espèces à risque du Manitoba

## Faits intéressants

Lorsque les œufs ou les oisillons sont menacés, les adultes tentent de détourner le danger en simulant une blessure à l'aile. Ils prennent leur envol une fois que le prédateur s'est éloigné du nid.

La plupart du temps, en été, les pluviers siffleurs partagent Grand Beach avec des milliers d'estivants. Pour aider à protéger les oiseaux, le personnel du parc provincial clôture les aires de nidification des pluviers.

La population de pluviers siffleurs des Grandes Plaines est la plus nombreuse et compte environ 1 400 couples reproducteurs.

On n'a observé aucune reproduction réussie de pluviers siffleurs dans les Grands Lacs depuis plus de 20 ans.



Le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) figure dans la liste des espèces en voie de disparition de la *Endangered Species Act* des États-Unis et de nombreuses lois d'États américains et de provinces. Il est aussi protégé au niveau fédéral canadien par la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Des recensements effectués à l'échelle continentale en 1991 et en 1996 semblent indiquer qu'il existe quelque 2 700 couples en Amérique du Nord, dont 900 qui nichent au Canada. Au Manitoba, le nombre de pluviers siffleurs a baissé et est passé de plus de 100 couples à la fin des années 80 à moins de 20 couples ces dernières années.

### Gérance et rétablissement

L'équipe chargée du rétablissement du pluvier siffleur a pour objectif de préserver et de faire augmenter la population de cette espèce dans les prairies. Dans cette optique, il est important de renforcer la sensibilisation et l'information sur le pluvier siffleur et son habitat.

Pour renforcer le succès de la reproduction du pluvier, les gens doivent être disposés à partager les plages avec ces oiseaux. Cela pourrait exiger le clôturage total d'aires de nidification désignées et l'installation d'enceintes sur les nids pour protéger les œufs des prédateurs.

### Participez au rétablissement

Si vous apercevez un pluvier siffleur sur votre propriété, félicitations! Vos aptitudes en gestion des terres contribuent à la préservation de l'un des oiseaux les plus rares au Canada. Veuillez communiquer avec la Direction de la faune et de la protection des écosystèmes ou avec le bureau de Conservation Manitoba le plus proche pour savoir ce que vous pouvez faire d'autre afin d'améliorer vos terres au profit de cette plante et d'autres espèces indigènes animales et végétales du Manitoba.

Vous pouvez apporter votre contribution en apprenant à reconnaître ces oiseaux et en évitant de déranger les aires de nidification en juin et juillet. De plus, en qualité de propriétaire foncier, vous pouvez préserver l'habitat naturel autour des milieux humides et éviter les perturbations liées aux activités humaines, aux animaux domestiques et au bétail.

Si vous repérez un pluvier siffleur, appelez Conservation Manitoba à l'un des numéros ci-dessous.

#### Conservation Manitoba Direction de la faune et de la protection des écosystèmes

C.P. 24, 200, Saulteaux Crescent  
Winnipeg (Manitoba) R3J 3W3  
(204) 945-7764

[www.manitoba.ca/conservation/wildlife](http://www.manitoba.ca/conservation/wildlife)

#### Bureaux régionaux de Conservation Manitoba

Région de l'est  
Lac du Bonnet  
(204) 345-1427

Région du centre  
Gimli  
(204) 642-6077

Région de l'ouest  
Brandon  
(204) 726-6450

La présente fiche d'information a été produite en collaboration par les partenaires suivants :

Conservation Manitoba,  
Direction de la faune et de la protection des écosystèmes

Environnement Canada,  
Service canadien de la faune

#### Espèces déracinées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui a disparu dans toute la région qu'elle occupait au Manitoba. Elle est déclarée « espèce déracinée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

#### Espèces menacées

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui risque, si les facteurs qui la rendent vulnérable ne changent pas complètement, de devenir une espèce en voie de disparition ou en danger en raison de son faible nombre ou de son nombre décroissant de spécimens dans la province. Elle est déclarée « espèce menacée » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

#### Espèces en voie de disparition

Toute espèce anciennement indigène du Manitoba qui est menacée de disparition dans toute la région ou dans une partie importante de la région qu'elle occupe au Manitoba. Elle est déclarée « espèce en voie de disparition » par règlement en vertu de la Loi sur les espèces en voie de disparition.

#### Espèces vulnérables

Espèces qui ne sont pas régies par la Loi sur les espèces en voie de disparition, mais qui pourraient être considérées en voie de disparition ou menacées si les facteurs qui les rendent vulnérables ne changent pas complètement.